Amendement
N° 285

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
FONCTIONNEMENT
Chapitre 934 – Santé et action sociale
Sous-fonction 41 – Santé
Programme HP 41-001 – « Prévention et éducation à la santé »
Action « Aide à l'installation médicale »

Texte de l'amendement

L'action « d'Aide à l'installation médicale » est abondée de **6 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

"PROTÉGER FACE À LA CRISE SANITAIRE":

SALARIER 50 MÉDECINS DANS LES CENTRES ET LES MAISONS DE SANTÉ

Pour le groupe Front de gauche, s'il est indispensable de soutenir la création de centres de santé afin de lutter contre la désertification médicale, et ce encore plus avec la crise Covid, il faut aussi créer les conditions favorables à l'installation de jeunes médecins dans les quartiers populaires ou les territoires ruraux notamment en salariant des médecins.

Sur le modèle initié par le Département de la Saône-et-Loire, repris par la Corrèze, le Lot-et-Garonne et même, récemment, par la région Pays de la Loire, la prise en charge financière de ces postes installés au cœur de centres ou de maisons de santé par les collectivités locales, permet de répondre aux besoins médicaux des habitant·e·s qui doivent faire face à une disparition des personnels de santé. La réponse de la puissance publique prend ici tout son sens en permettant d'agir directement pour diminuer les inégalités territoriales d'accès aux soins.

Non seulement ce salariat permettra de répondre aux besoins médicaux immédiats mais il répond par ailleurs à la volonté croissante des jeunes médecins de pratiquer en activité salariée dans des structures collectives et pluridisciplinaires.

Néanmoins, dans les cas où certains territoires ne bénéficieraient pas de telles structures, la Région devra élaborer, avec les collectivités locales, une solution alternative pour accueillir ces médecins indispensables à l'ensemble des Francilien·ne·s et des territoires d'Ile-de-France.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 286

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
INVESTISSEMENT
Chapitre 904 – Santé et action sociale
Code fonctionnel 41 « Santé »
Programme HP 41-002 « Renforcement de l'offre de soins »
Action « Fonds régional de résorption des déserts médicaux »

Texte de l'amendement

L'action « Fonds régional de résorption des déserts médicaux » est abondée de 5M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité ».

Exposé des motifs :

"PROTÉGER FACE À LA CRISE SANITAIRE":
FINANCER 100 CENTRES DE SANTÉ DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET LES QUARTIERS POPULAIRES

Pour le groupe Front de gauche, il est urgent que des mesures en faveur de la création de centres de santé soient encouragées afin de répondre aux nombreuses impulsions des collectivités territoriales désireuses de lutter contre les déserts médicaux.

L'augmentation programmée pour le BP 2021 est trop faible, trop tardive et ne permettra en rien de rattraper le temps perdu. D'autant que la crise sociale va creuser les problèmes de santé et les inégalités pour l'accès aux soins.

Dans les quartiers populaires et les territoires ruraux, plus encore qu'ailleurs, compte tenu de la vulnérabilité et de la pauvreté de la population, les centres de santé créent un environnement vertueux en matière d'accès aux soins et à l'action sociale. Non seulement ils répondent aux besoins médicaux immédiats et prennent en compte les ruptures sociales dans les parcours en santé mais permettent de développer des pratiques qu'un généraliste seul ne peut fournir.

De tels centres répondent par ailleurs à la volonté croissante des jeunes médecins de pratiquer en activité salariée dans des structures collectives et pluridisciplinaires.

La Région a donc un rôle primordial à jouer pour les centres de santé par le biais d'un financement plus important, pro-actif et coordonné avec les collectivités et les acteur·rice·s de terrain.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 292

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
Investissement
Chapitre 904 – Santé et action sociale
Sous-fonction 42 – Action sociale
Programme HP 42-003 – « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »
Action « Centre d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri »

Texte de l'amendement :

L'action « Centre d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri » est abondée de **12 M€** en autorisations de programme et **4,5 M€** en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité ».

Exposé des motifs :

"PROTÉGER FACE À LA CRISE SOCIALE":

12 MILLIONS € POUR DES POLITIQUES RÉGIONALES DE SOLIDARITÉ POUR LES SANS ABRI

La droite régionale verse des larmes de crocodiles sur le nombre de pauvres qui augmente. 300 000 personnes vivent dans la rue en 2020 dont une grande partie en Ile-de-France.

Dès le budget de 2016, l'action "Centre d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri " dotée de 12 millions € a été supprimée par la droite régionale. En 2020, seul 1M € a été recrédité et pour 2021 ce sont seulement 150 000€ prévus en CP. La création de Maison Région solidaire ne saurait suffire face au nombre de personnes à qui il faut apporter de l'aide.

Dans une étude de l'Insee remontant à 2013. Il en ressort que 5,3 millions de personnes (deux fois plus qu'en 2006) ont connu au cours de leur vie un épisode sans logement personnel. Près de 10 % des individus vivant en France auraient donc été, à un moment de leur vie, dans cette situation. En France, les trois quarts des personnes ayant connu une telle période ont été accueillies par la famille ou des amis. Mais 866 000 autres ont connu une situation de « sans-domicile », ce qui correspond en fait à 2 % de la population en âge d'être comptabilisée. Ce nombre va se renforcer avec la crise sociale d'ampleur que connaît notre pays.

La Région Île-de-France, l'une des plus riches d'Europe, doit donc participer avec un investissement financier massif à la création de plusieurs espaces d'accueil pérennes accueillant des sans abri tout au long de l'année. Cela passe par un engagement financier d'ampleur.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 314

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
Fonctionnement
Chapitre 904 – Santé et action sociale
Sous-fonction 41 – Santé
Programme HP 41-001 – « Accès aux soins des publics spécifiques»

Texte de l'amendement :

Le programme HP 41-001 « Accès aux soins des publics spécifiques » est abondé de 0,5 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

"UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES":
CONTRACEPTION ET IVG : INFORMATION ET PRÉVENTION AUX PLUS JEUNES

Le groupe Front de gauche s'étonne du bas taux d'exécution de la ligne consacrée à la prévention et l'éducation à la santé.

Depuis 2015, notre groupe n'a cessé de s'alarmer suite aux signes négatifs envoyés par la droite régionale sur le droit fondamental des femmes de maîtriser leur corps. Cette position d'équilibriste entre un financement régional à des associations anti-choix et à des associations défendant le droit à l'IVG ne tient pas pour une collectivité territoriale. Elle pourrait peut-être tenir dans un arrangement personnel moral mais pas pour une puissance publique.

Derrière l'affichage d'un engagement financier, bien qu'insuffisant à nos yeux, la sous-exécution de cette ligne indique bien que le droit à maîtriser son corps n'est pas réellement défendu par l'actuelle majorité, alors qu'il représente pour nous un des accès vers l'émancipation et l'égalité des femmes à commencer par les plus jeunes.

Le portail numérique qu'est devenu le Pass contraception prouve son échec. Il faut maintenant le transformer. Afin que cette ligne devienne pleinement opérationnelle, il nous semble urgent de créer des postes de manière à ce que les jeunes filles qui entrent dans la sexualité active puissent maîtriser leur corps ou que celles confrontées à une grossesse non-désirée puissent pallier aux difficultés d'accès au droit à l'IVG qui devrait pourtant être un droit acquis.

Aujourd'hui, les déserts médicaux, la désinformation, la malveillance voire la maltraitance du personnel médical, l'impact psychologique, les obstacles financiers, la fermeture de nombreuses associations portant ces sujets ne permettent toujours pas à toutes d'accéder à ce droit pourtant établi par la loi. En ce sens, l'engagement régional pour la prévention et l'éducation doit être sans faille.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 318

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
Fonctionnement
Chapitre 931 – Formation professionnelle & apprentissage
Sous-fonction 13 – Formation sanitaires et sociales
Programme HP 13-003 – « Mesures diverses »
Action « module de formation « lutte contre les violences faites aux femmes, égalité femmes/hommes »

Le programme HP 42-002 « module de formation « lutte contre les violences faites aux femmes, égalité femmes/hommes » est créé et doté de 0,500 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

POUR UNE RÉGION #METOO :

UN MODULE DE FORMATION "LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES " POUR LES ÉTUDIANT·E· S EN FSS

Le groupe Front de gauche réaffirme la nécessité pour la Région d'impulser des modules d'enseignements pour les étudiant·e·s des formations sanitaires et sociales afin de les préparer au mieux à la réalité de leur futur métier.

Le mouvement #Metoo, s'il libère la parole des femmes et rend notre société plus consciente au système de domination masculine, doit être accompagné par la puissance publique afin qu'il puisse changer les mentalités et l'état des inégalités. La Région a dans ses compétences les formations des étudiant.e.s en formations sanitaires et sociales. Il est donc de la responsabilité de notre collectivité qu'elle s'engage pour former de futurs professionnel·e·s sur les inégalités entre femmes et hommes et sur les violences faites aux femmes. Ces futurs professionnel·le·s auront à accompagner des femmes victimes durant leur activité et cette formation initiale est donc primordiale.

Créer un dispositif doté d'un montant d'au moins 0,5 M€ est donc nécessaire pour une Région #Metoo.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 355

Conseil régional
Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
Fonctionnement
Chapitre 934 – Santé et action sociale
Sous-fonction 40 – Services communs
Programme HP 40-004 – « Observatoires et organismes consultatifs »
Action « Observatoire régional de la santé »

Texte de l'amendement :

L'action « Observatoire régional de la santé » est abondée de 0,100 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

"PROTÉGER FACE À LA CRISE SANITAIRE":
REDONNER DES MOYENS À L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ

Alors que la situation sanitaire, sociale et médico-sociale ne cesse de se dégrader en Île-de-France où les inégalités d'accès aux soins ne cessent de se creuser, l'Observatoire régional de la santé est un outil indispensable dont nous ne pouvons nous passer. La baisse de près de 9% de son budget depuis le BP 2015 n'est pas acceptable. L'expertise de l'ORS est importante pour nombre d'organismes, de collectivités, à commencer par la Région Île-de-France. **Ses études épidémiologiques à l'échelle des groupes de population,** ainsi que ses études sur des pathologies spécifiques à la situation de l'Île-de-France ou de faits liés aux effets de l'environnement sur la santé dans cette région **sont indispensables à une connaissance globale de notre population et de sa spécificité.**

Le Covid-19 provoqué par l'épidémie de Sars-CoV-2 nous rappelle en effet que le risque infectieux est plus que jamais d'actualité. **90 % des virus et des bactéries n'étaient pas connus il y a trente ans. L'avenir est imprévisible, a fortiori l'apparition aléatoire de microbes.** L'Observatoire régional de la santé doit donc retrouver des moyens conséquents d'analyse.

C'est le sens de notre amendement.

Céline MALAISÉ **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**

Amendement
N° 359

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
Fonctionnement
Chapitre 934 – Santé et action sociale
Code fonctionnel 41 « Santé »
Programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé »
Action « CRIPS »

Texte de l'amendement :

L'action « Bourse régionale d'aide à l'installation médicale » est abondée de 0,578M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

POUR UNE RÉGION QUI PROTÈGE CONTRE LE SIDA
PLUS DE MOYENS FINANCIERS POUR LE CRIPS !

Alors que la région Île-de-France s'est fixé l'objectif d'une « *Région Île*-de-*France* sans *sida* » d'ici 2030, les moyens attribués au CRIPS ne peuvent diminuer.

Si la région Île-de-France est la région métropolitaine la plus touchée par le virus du sida avec plus du tiers des porteurs du virus déclarés dans l'Hexagone, elle doit se donner les moyens de mener des actions de prévention et d'information renforcées afin de lutter contre cette maladie sur la base des actions préconisées par l'ONU-SIDA.

Or, depuis 2015, le budget du CRIPS a perdu 17% de son budget.

C'est pourquoi nous demandons une hausse des moyens financiers pour le CRIPS.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 364

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
FONCTIONNEMENT
Chapitre 934 – Santé et action sociale
Sous-fonction 41 – Santé
Programme HP 41-001 – « Prévention et éducation à la santé »
Action « Risques sanitaires liés à l'environnement »

L'action « Risques sanitaires liés à l'environnement » est de créé et doté de 0,5 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

AMIANTE, PLOMB, TERRAINS SYNTHÉTIQUES, POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE, PESTICIDES : LA RÉGION DOIT FAIRE FACE AUX RISQUES SANITAIRES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

L'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante dans les constructions date de 1997. Malheureusement la quasi-totalité des lycées d'Ile de France ont été construits avant Les incidents qui ont mis à jour la présence d'amiante dans ce lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi, la présence de plomb dans les lycées du centre de Paris suite à l'incendie de Notre-Dame, la question de granulats potentiellement cancérigènes dans la composition des terrains synthétiques, le débat national sur le glyphosate, le nombre accru d'épisodes de pollution atmosphérique sont autant de raisons qui doivent nous alerter sur l'importance de la santé publique des Francilien·ne·s et sur la multiplication potentielle de scandales sanitaires.

Il est donc urgent que la région s'engage auprès de l'État et des différents organismes qualifiés pour travailler sur ces questions et établir des études fines sur les risques potentiels.

Ainsi, la région doit se rapprocher de l'agence régionale de santé (ARS), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) afin de développer une meilleure connaissance des facteurs et des enjeux de l'environnement à l'origine des impacts sur la santé et des maladies en lien direct avec les compétences régionales et les projets développés ou financés par la région : lycées (bâtiments), sports (terrain synthétiques), transports (pollution atmosphérique), agriculture (pesticides)…

Identifier les risques des pollutions environnementales sur la santé est essentiel : nous devons nous donner les moyens financiers de contribuer à cette connaissance afin de créer au plus vite, avec l'appui de l'État, des outils pour offrir de nouvelles réponses.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 368

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
INVESTISSEMENT
Chapitre 904 – Santé et action sociale
Code fonctionnel 41 « Santé »
Programme HP 41-002 « Renforcement de l'offre de soins »
Action « Fonds régional de résorption des déserts médicaux »

Texte de l'amendement

L'action « Fonds régional de résorption des déserts médicaux » est abondée de 13 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité ».

Exposé des motifs :

"UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES " :
DES CENTRES DE SANTÉ UNIVERSITAIRES DANS TOUTES LES UNIVERSITÉS FRANCILIENNES

Dans son rapport annuel, l'Observatoire des inégalités cible les premiers touchés par la crise : les jeunes. *« Ils sont plus souvent en emploi précaire et ont été les premiers à être débarqués des entreprises au moment du confinement. L'arrêt de l'économie a empêché des dizaines de milliers de jeunes de trouver un emploi dès le mois de mars 2020 »,* note le rapport qui note une conjoncture qui vient renforcer une situation déjà défavorable où plus de 50% des pauvres ont moins de 29 ans.

Selon le baromètre sur la santé des étudiants établi par la mutuelle MGEN et l'institut OpinionWay, en juin dernier, « *parmi les 57% qui déplorent avoir renoncé à se soigner ou à consulter un professionnel de santé dans l'année écoulée, la moitié l'ont fait pour raison financière. Conséquence : pour 30% des étudiants, leur dernière consultation chez le généraliste date de plus d'un an. Et, concernant les spécialistes, c'est encore plus préoccupant. Pour preuve : 43% des étudiantes disent n'être jamais allées voir un gynécologue.* »

A cela s'ajoute une mauvaise connaissance du système de santé, et donc de leurs droits et des services à leur disposition.

Dans un tel contexte, la Région doit prendre toute sa part. A l'instar de ce que les universités de Paris 5 Descartes qui inaugurait en septembre 2015 le premier centre de santé universitaire à destination des étudiants, de Paris 10 Dauphine ou encore de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, elle doit impulser ou au moins participer à la création de tels centres dans toutes les autres universités franciliennes.

Ces centres rassemblent des médecins aussi bien généralistes que spécialistes et permettent aux étudiants d'accéder à une médecine préventive ainsi qu'une prise en charge immédiate en fonction de leurs besoins.

Il est aujourd'hui indispensable que toutes les universités franciliennes et leurs étudiant·e·s puissent disposer de tels accès à la santé sur, à minima, leur site principal.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 393

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
FONCTIONNEMENT
Chapitre 904 – Santé et action sociale
Code fonctionnel 41 « Santé »
Chapitre 934 – Santé et action sociale
Sous-fonction 41 – Santé
Programme HP 41-001 – « Prévention et éducation à la santé »

Texte de l'amendement

Le programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé » est abondé de 0,5 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

"UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES ":

POUR UNE AIDE RÉGIONALE À UNE MUTUELLE POUR LES ÉTUDIANT·E·S

Si la suppression par le Gouvernement du régime de sécurité sociale étudiante a eu des effets négatifs sur la visibilité du dispositif d'aide régionale à l'acquisition d'une mutuelle pour les étudiant·e·s, l'exécutif régional ne doit cependant pas en profiter pour supprimer cette ligne indispensable à la solidarité régionale en faveur d'une population déjà largement affectée, avant la crise sociale, par la précarité et le renoncement aux soins faute de moyens financiers.

Au contraire, il est indispensable que la Région popularise l'existence de cette aide afin de la rendre effective pour tous les étudiant·e·s boursier·ère·s. Une large campagne d'information sur les droits à la santé et les droits sociaux des étudiant·e·s devra être lancée.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 402

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
Fonctionnement
Chapitre 904 – Santé et action sociale
Sous-fonction 42 – **Action sociale**
Programme HP 41-003 – « Dispositif en faveur des personnes en situation précaires »

Texte de l'amendement :

Le programme HP 41-003 « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » est abondé de 25 M€ en autorisations d'engagement et 25 M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs :

Exposé des motifs :

Un fonds régional d'urgence de 50 millions d'euros contre la pauvreté et la faim

Avec seulement 3,6 Millions d'euros, ce programme n'est absolument pas à la hauteur des urgences sociales. La pauvreté augmente très rapidement dans notre Région en raison de la crise sanitaire, des destructions d'emplois et de l'aggravation du chômage et de la baisse des revenus.

Le Secours Catholique-Caritas France a publié le 12 novembre son rapport statistique annuel sur l' "*État de la pauvreté en France 2020"*. En 2020, plus de 10 millions de personnes en France vivent sous le seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins de 1 063 € par mois. Cela confirme le constat fait par l'ensemble des bénévoles locaux des associations qui ont distribué des aides alimentaires durant le premier confinement. Le Secours populaire alertait déjà en disant avoir été aux côtés de 1,3 millions de personnes dont 45% qui n'avaient jamais eu recours auparavant à l'aide alimentaire. De nombreuses familles, des personnes seules, des jeunes… plongent dans la pauvreté et ont faim. 8 millions de personnes doivent avoir recours à l'aide alimentaire, soit huit fois plus que dans les années 1980. Près d'un million de chômeurs supplémentaires sont prévus en 2020. La situation va s'empirer et s'accélérer avec le deuxième confinement.

Les dispositifs de solidarité nationale détricotés par les gouvernements successifs ne peuvent plus être des amortisseurs suffisants en cas de crise. Les acteurs associatifs sont le dernier secours et recours pour des millions de personnes. La secrétaire générale du Secours populaire le dit sans détour : " *nous n'avons jamais vécu une situation pareille depuis la Seconde Guerre mondiale*". Le gouvernement n'agit pas malgré les alertes. Seuls 800 000 € sur les 100 milliards du plan de relance sont destinés aux plus précaires. La réforme de l'assurance chômage n'est pas abandonnée. Et certains membres du

gouvernement de la start-up nation poussent la provocation jusqu'à donner des recettes de cuisine sur des plateaux de télé.

110 maires, dont des maires franciliens, ont justement alerté sur la détresse sociale et économique qui frappe leurs villes populaires. Ce sont, pour certains, les mêmes qui, il y a trois ans avec l'appel de Grigny, avaient déjà appelé à une mobilisation en faveur des villes et quartiers populaires en faisant des propositions que le Président de la République avait jeté aux oubliettes avec le plan Borloo.

La Région Ile-de-France doit prendre la mesure de la catastrophe sociale en cours. Elle doit soutenir ceux qui sont en première ligne dont notamment les grandes associations caritatives et d'utilité publique. Il faut recenser leurs besoins et créer un fonds d'urgence régional pour agir contre la faim dans notre Région. Ne rien faire serait une faute, faire trop peu serait une erreur. Il faut agir en étant aux côtés de ceux qui pallient aux défaillances publiques et portent les premiers secours à des personnes en détresse sociale.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 416

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
FONCTIONNEMENT
Chapitre 934 – Santé et action sociale
Code fonctionnel 42 « Action sociale »
Programme HP 42-003 « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »
Action « Fonds régional de solidarité en faveur des femmes »

Texte de l'amendement :

L'action « Fonds régional de solidarité en faveur des femmes » est créée et dotée de 2M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement;

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

"POUR UNE RÉGION #METOO" :

UN FONDS D'URGENCE POUR LES ASSOCIATIONS POUR LES DROITS DES FEMMES

La crise sociale et morale que connaît notre pays et qui étiole la cohésion sociale place notre collectivité devant des impératifs. La région doit s'en emparer et renforcer son soutien au monde associatif, élément incontournable qui construit du lien social.

Les associations sont aussi des vecteurs de citoyenneté. Intrinsèquement liées à l'engagement citoyen, elles apparaissent, à juste titre, comme des piliers de la cohésion sociale. A l'heure où des services publics disparaissent dans certains territoires, les associations sont souvent perçues par nos concitoyen-ne-s comme un des lieux où se construit le vivre ensemble. Elles peuvent ainsi permettre un accès aux droits et fournissent également un chemin vers les savoirs, l'accès à la culture, aux arts et à la pratique du sport pour toutes et tous par le biais de l'éducation populaire.

A ce titre les associations qui œuvrent en faveur des droits des femmes sont essentielles et doivent être prioritairement soutenues par la Région au travers d'un dispositif clairement identifié et accessible. Étant durement frappés par la non-reconduction des contrats aidés, les baisses de subventions des collectivités, les difficultés administratives à remplir des dossiers de demandes annuelles de subvention, beaucoup sont dans des difficultés financières telles qu'elles sont en péril. La crise Covid a accru ces difficultés alors que ces associations ont été pleinement mobilisées pour être aux côtés des femmes victimes de violences dont le nombre a considérablement augmenté durant les périodes de confinement.

Nous proposons de le doter à hauteur de 2M€ pour cette première année afin de répondre à l'urgence.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 418

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille (CR 2020-912)
FONCTIONNEMENT
Chapitre 931 – Formation professionnelle & apprentissage
Sous-fonction 13 – Formation sanitaires et sociales
Programme HP 42-003 – « Dispositif en faveur des personnes précaires »

Texte de l'amendement :

Le programme HP 42-002 "Dispositif en faveur des personnes précaires " est abondé de **0,5 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel »

Exposé des motifs :

"PROTÉGER FACE À LA CRISE SOCIALE":

POUR LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA PAUVRETÉ

En 2019, l'Etat a dissous l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) alors que toutes les données en termes d'évolution socio démographique de la population française (natalité, vieillissement, chômage, pauvreté) étaient déjà unanimes concernant les besoins croissants à court et moyen terme : tous les indicateurs étaient au rouge.

Aujourd'hui, en pleine crise sanitaire, économique et sociale, les indicateurs ont explosé, avec 100 000 chômeurs supplémentaires en 2020 en Ile-de-France. Les mesures du gouvernement contre la pauvreté présentées en octobre dernier sont justement jugées par les associations de solidarité comme "*pas à la hauteur de la crise sociale qui s'abat sur le pays*".

Pour changer de politique, il faut avoir des outils de mesure. Il ne suffit pas d'expliquer que des poches de pauvreté, telles "des petites Saine-Saint-Denis", essaiment dans notre Région faisant apparaître la pauvreté comme une maladie contagieuse et stigmatisant un département entier. Pour agir, il faut avoir un thermomètre et non parler au doigt mouillé, un Observatoire régional de la pauvreté pourrait jouer ce rôle et faire travailler de manière commune de multiples acteurs pour pouvoir agir efficacement.

En décidant de faire travailler ensemble des représentants des grandes administrations publiques comme l'Insee, le ministère de l'Économie, les directions statistiques des ministères du Travail et des Affaires sociales, mais aussi des chercheurs et des universitaires spécialistes du domaine en France et en Europe, ainsi que de personnalités qualifiées issues du monde associatif, l'ONPES permettait la publication de nombreuses études et recherches, et la diffusion d'un tableau de bord annuel sur la pauvreté afin d'éclairer le débat public sur la réalité de ce phénomène en France. Dans une région où les inégalités sont les plus criantes, Il est important que la région se dote d'un tel outil régional en lien avec les directions régionales des administrations pré-citées.

Céline MALAISÉ